

N° 67

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 33

**Services du Premier Ministre**

**III. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

*Rapporteur spécial : Mme Paulette FOST.*

---

[1] Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président*; Geoffroy de Montalembert, *vice-président d'honneur*; Michel Durafour, Jean Cluzel, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, *vice présidents*; Emmanuel Hamel, Modeste Legouez, Louis Perrein, Robert Vizet, *secrétaires*; Maurice Blin, *rapporteur général*; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Raymond Bourguin, Roger Chinaud, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Gérard Delfau, Jacques Delong, Marcel Fortier, André Fosset, Mme Paulette Fost, MM. Jean Francou, Henri Goetschy, Georges Lombard, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet, Jacques Mossion, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, René Regnault, Robert Schwint, Henri Torre, André-Georges Voisin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (8<sup>e</sup> législ.) : 363 et annexes, 395 (annexe n° 33) et T.A. 43

**Sénat** : 66 (1986-1987)

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS.....</b>	3
<b>EXAMEN EN COMMISSION .....</b>	4
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	5
<b>PRESENTATION DES CREDITS ET COMMENTAIRE DE LEUR EVOLUTION.....</b>	9
<b><i>I. Les grandes masses .....</i></b>	9
<b><i>II. Présentation détaillée .....</i></b>	10
1. Personnel et rémunération d'activité .....	10
2. Matériel et fonctionnement des services.....	11
<b><i>III. Un budget stable.....</i></b>	11
1. Les problèmes désormais résolus .....	11
<i>. Conséquences de la réforme de 1984 .....</i>	11
<i>. Fin des difficultés de la Caisse de retraite .....</i>	11
<i>. Solution au problème de la retraite complémentaire des fonctionnaires.....</i>	12
<i>. Sécurité et espace vital au Palais d'Iéna.....</i>	12
2. Un problème en voie de résolution : la rénovation des moyens d'impression .....	12
3. Suite et fin de l'informatisation.....	12

### PRINCIPALES OBSERVATIONS

1°) Les crédits demandés pour le Conseil économique et social s'élèveront en 1987 à 125 284 284 francs, ce qui correspond à **une augmentation de 1,41 % en francs courants** mais à **une légère régression en francs constants**.

2°) Cette infime régression, qui découle de la politique générale d'économie budgétaire, **n'entrave en rien la bonne marche du Conseil** et favorise la rigueur dans l'exécution de ce **budget stable**.

3°) **Les crédits couvrant les indemnités des membres du Conseil et les dépenses de personnel sont suffisants** et le **sérieux effort consenti en faveur du matériel et du fonctionnement des services (+ 24 %)** permet d'affirmer que les difficultés d'entretien rencontrées jusqu'ici sont désormais en passe d'être surmontées et que la dernière tranche des travaux d'informatisation pourra être parachevée grâce au budget 1987.

**EXAMEN EN COMMISSION**

Réunie le mercredi 22 octobre 1986 sous la Présidence de M. Christian Poncelet, Président, la Commission des Finances, du Contrôle Budgétaire et des Comptes Economiques de la Nation, a procédé, sur le rapport de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du Conseil Economique et Social demandés pour 1987

**La commission a décidé de proposer au Sénat l'adoption de ces crédits.**

## AVANT-PROPOS

**Mesdames, Messieurs,**

Avant d'entamer la discussion des crédits demandés pour le Conseil économique et social au titre du budget de 1987, il convient de rappeler brièvement ce que fut pour le Conseil cette année qui s'achève.

Aucun événement ou bouleversement particulier ne l'a marquée, mais trois traits cependant lui resteront en propre.

Premièrement, la réforme de 1984 a cessé de faire sentir ses conséquences financières les plus gênantes.

En second lieu, l'informatisation a franchi les deux étapes principales : informatisation de la documentation et informatisation de la gestion financière et administrative.

Enfin, le Conseil a fait preuve d'une activité soutenue, comme l'indique le tableau suivant qui récapitule le travail du Conseil depuis janvier 1985. Votre Commission tient à lui rendre hommage et à saluer au passage l'excellence de son rapport sur l'avenir de la Poste.

**1985****10 autosaisines :**

- Le statut matrimonial.
- La protection et la mise en valeur des espaces naturels.
- L'agriculture rationnelle et la qualité des produits.
- Les foires, les expositions et les salons spécialisés.
- Le crédit-bail.
- SICAV et F.C.P. à court terme.
- Les problèmes médicaux et sociaux posés par les personnes âgées indépendantes.
- La cessation anticipée d'activité salariée.
- Le fonctionnement des comités économiques et sociaux régionaux.
- Bilan de la politique européenne de coopération avec les A.C.P.

**5 autres saisines :**

- Avis sur le projet de loi Recherche et développement technologique.
- Avis sur la loi Loi programme : l'enseignement technologique et professionnel.
- Avis sur le projet de loi Enseignement supérieur.
- Conjoncture : premier semestre 1985.
- Conjoncture : second semestre 1985.
- L'industrie pharmaceutique.

1986

**8 autosaisines :**

- La politique charbonnière nationale dans la politique énergétique française.
- Les surplus agricoles et la pénurie alimentaire.
- Les prêts et aides aux entreprises.
- Le développement de l'élevage des équidés en France.
- Prélèvements, prestations et passage du revenu primaire des ménages à leur revenu disponible.
- L'épargne investie en biens divers.
- La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action éducative, sanitaire et sociale.
- L'avenir de la Poste.

**8 autres saisines :**

- Avis sur le projet de loi de programme DOM-TOM.
- Avis sur le projet de loi enseignement supérieur.
- Premier rapport d'exécution du IXe Plan.
- L'évolution des transports urbains de voyageurs face aux nouvelles technologies.
- Avis sur les projets de décrets concernant les comités économiques et sociaux régionaux.
- Conjoncture : premier semestre 1986.
- Sport et économie.
- Le logement des personnes à faibles ressources.

## PRESENTATION DES CREDITS

### I. Les grandes masses du budget du Conseil économique et social

Les crédits demandés pour le Conseil économique et social pour 1987 s'élèvent à 125 284 284 francs. En comparaison du budget voté en 1985, ce montant est en hausse de 1,41 % en francs courants, mais en baisse de 0,6 % en francs constants.

Ce léger recul en francs constants est une caractéristique du présent projet de loi de finances dont les dépenses civiles sont d'une manière générale contenues. Cependant, il faut, à cet égard, remarquer que le budget du Conseil économique et social, sans faire exception, appartient cependant aux budgets épargnés, car la régression qu'il subit est en deçà de la moyenne générale. Force est de reconnaître donc que le budget du Conseil a été ménagé et que le sort qui lui est réservé contrait à la rigueur dans la gestion de moyens traditionnels stables, sans cependant gêner l'accès aux moyens modernes de l'informatique.

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

### Evolution des crédits en francs courants

Nature des crédits	Budget voté pour 1986	Crédits demandés pour 1987				Variation en % 1986/1987
		Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	
<b>TITRE III – MOYEN DES SERVICES</b>						
Personnel. Rémunérations d'activités.....	118 009 889	+ 433 843	118 443 732	– 27 177	118 416 555	+ 0,24 %
Matériel et fonctionnement des services.....	5 527 861	–	5 527 861	+ 1 339 868	6 867 729	+ 24,23 %
<b>TOTAL.....</b>	<b>123 537 750</b>	<b>+ 433 843</b>	<b>123 971 593</b>	<b>+ 1 312 691</b>	<b>125 284 284</b>	<b>+ 1,41 %</b>



Comme il est naturel, l'ensemble des crédits précités est constitué de dépenses ordinaires qui figurent au Titre III (Moyens des services). Aucune dépense en capital n'est prévue car aucune n'est nécessaire.

## II. Présentation détaillée

Deux postes sont à distinguer : le premier comprend les dépenses en personnel et les rémunérations d'activités des membres du Conseil, le second, les dépenses de matériel et de fonctionnement des services.

### 1) Personnel et rémunérations d'activités

Ces dépenses seront couvertes par **94,5 % des crédits** et s'élèvent à 118 millions de francs, enregistrant ainsi une hausse de 0,34 % en francs courants par rapport au dernier budget voté.

Ces dépenses se divisent en deux blocs :

- **Les indemnités des 230 membres du Conseil** (chapitre 31.01) atteindront 86,39 millions de francs en 1987 et **augmenteront donc de 0,12 % en francs courants.**

Les membres du Conseil économique et social reçoivent une rémunération égale au tiers de l'indemnité parlementaire à laquelle s'ajoute l'indemnité de résidence et éventuellement l'indemnité de membre de section.

C'est ainsi qu'un conseiller célibataire ou marié sans enfant perçoit 18.000 francs par mois ou 22.000 francs s'il siège dans une section.

Une cotisation variant de 1.250 à 2.500 francs par mois est prélevée afin d'alimenter la caisse de retraite.

- **Les dépenses de personnel (177 personnes)** atteindront, quant à elles, 32,02 millions de francs et **subissent donc une augmentation en francs courants de 0,94 % par rapport au dernier budget voté.**

Cette évolution n'appelle aucun commentaire particulier, une fois précisé que pour 1987, deux emplois d'agents de services seront supprimés au titre des économies budgétaires. Un troisième emploi devra aussi disparaître en compensation du crédit d'équipement informatique accordé au titre du budget de 1986 et en conséquence du temps gagné par l'informatisation.

## **2) Matériel et fonctionnement des services**

**Ces dépenses représentent 5,5 % des crédits; elles figurent au chapitre 34.01 et s'élèvent à 6,86 millions de francs. L'augmentation en francs courants est de 24 %.** Votre commission se réjouit de cette augmentation qui va permettre de mettre un terme au programme d'informatisation.

Cette augmentation est due à l'inscription d'une mesure nouvelle d'un montant de 1,33 million de francs en vue donc de l'achèvement de l'équipement informatique et bureautique du Conseil.

Enfin, les crédits d'entretien courant devraient s'avérer suffisants puisqu'aussi bien le Palais d'Iéna en tant que palais national voit son gros entretien assuré par le Ministère de la Culture.

## **III. Un budget stable**

Grâce aux deux précédents budgets, le Conseil économique et social a résolu les problèmes qu'avait soulevés la réforme de 1984. Grâce au présent budget, il est à même de rénover ses moyens d'impression et d'achever son programme d'informatisation.

### **1) Les problèmes désormais résolus**

#### **● Conséquences de la réforme de 1984**

Votre commission a remarqué avec plaisir que le Conseil économique et social s'est parfaitement adapté à la réforme introduite par la loi organique n° 84.499 du 27 juin 1984 et que l'intendance avait suivi.

#### **● Fin des difficultés de la Caisse de retraite**

De plus, la Caisse de retraite en difficulté en 1984 ne connaît plus de problèmes de financement et l'avenir s'annonce serein jusqu'en 1989.

- **Solution au problème de la retraite complémentaire des fonctionnaires**

Les problèmes de retraite complémentaire des fonctionnaires travaillant au Conseil ont trouvé une solution extra-budgétaire dans l'augmentation des taux de retenue pour pension.

- **Sécurité et espace vital au Palais d'Iéna**

Le Conseil partage le Palais d'Iéna avec l'Union de l'Europe Occidentale. Cette cohabitation a soulevé des problèmes de sécurité qui, aujourd'hui, sont le lot de tous les palais et lieux publics. La gêne qui est née des mesures édictées afin d'assurer la sécurité et le coût qui s'en est suivi sont considérés aujourd'hui comme surmontés. Le budget prévu pour 1987 a pris en compte les dépenses nouvelles.

Il reste cependant que le Conseil économique et social se sent parfois à l'étroit dans ses murs ou, pour être plus précis, le Palais d'Iéna et ses vastes proportions se montrent rebelles à un meilleur aménagement des bureaux. Il est pourtant totalement exclu d'encourager une politique expansionniste au moment où l'informatisation s'apprête à faire gagner de la place.

## **2) Un problème en voie de résolution : la rénovation des moyens d'impression**

Votre Commission avait émis le souhait l'année dernière à même époque que des crédits fussent prévus pour l'achat de nouveaux matériels d'impression. Un deuxième clicheur a été acquis cette année, d'autres machines le seront l'année prochaine en fonction du développement en amont de l'usage des machines à traitement de textes.

En effet, les crédits votés en 1985 ont permis l'achat en crédit-bail de six machines à traitement de textes et de trois imprimantes à laser, ainsi que de trois machines à écrire électroniques de haut de gamme.

## **3) Suite et fin de l'informatisation**

En 1984, un plan d'informatisation a été établi qui prévoyait cinq étapes :

- informatique documentaire nécessaire à l'accès aux banques de données externes et aux calculs et graphiques effectués par la mission INSEE et éventuellement le service de documentation ;

- informatique de gestion financière et administrative;
- traitement de textes;
- mise en place de micro-ordinateurs;
- informatique documentaire interne.

En 1985, les deux premières étapes ont été franchies puisqu'un MICRAL 30 a été mis à la disposition de la mission INSEE, que le GOUPIL a été transféré au service de la documentation et qu'un MICROMEGA 32 assure le service de la trésorerie (paies, indemnités, retraites) et bientôt celui de la comptabilité générale.

Pour 1986 est prévue l'introduction des systèmes de traitement de textes pour la préparation des rapports et avis. **Les crédits demandés pour 1987 couvrent donc l'achèvement de l'informatisation et par contre-coup apportent une solution aux problèmes d'impression évoqués plus haut.**

Votre commission se félicite de la stabilité et de la cohérence de ce budget.

**La Commission des Finances a examiné les crédits relatifs au Conseil économique et social pour 1987 au cours de sa séance du mercredi 22 octobre 1986.**

**La Commission des Finances propose au Sénat d'adopter les crédits demandés.**